

LE COMPTE PERSONNEL FORMATION



MON CPF
COMPTE
FORMATION



Le CPF te permet de recenser tout au long de ton parcours professionnel les droits à la formation que tu as acquis pour bénéficier d'une formation qualifiante ou reconversion professionnelle.

En résumé, ton CPF peut te



- permettre d'obtenir une qualification professionnelle.
- permettre la certification Cléa, pour tester ton niveau dans ton domaine professionnel.
- permettre de créer ton entreprise.
- permettre le passage du permis B.
- permettre de faire un bilan de vos compétences (histoire de savoir où tu en es).
- permettre d'être accompagné dans ton processus de Validation des Acquis d'expérience (VAE).



⚡ La demande de formation dans le temps de travail :

Doit être effectuée au moins 60 jours avant la formation si celle-ci dure moins de 6 mois ou au moins 120 jours pour les formations de 6 mois et plus. Dès réception de l'accord de l'employeur, le demandeur peut créer son dossier de formation.



⚡ La demande de formation hors temps de travail :

Sans accord de l'employeur, la formation doit impérativement se dérouler en dehors du temps de travail. En toute logique, le salarié n'est pas payé pendant sa formation.

Besoin d'un coup de main, d'un renseignement ? Rapproche-toi des élus CFDT

La CFDT, avec VOUS et pour VOUS !